

ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Formation
éligible au
CPF



VAE - Bilan de compétences

Objectifs

Accompagner le ou la candidat.e dans sa démarche VAE. Aider le ou la candidat.e à construire son dossier de validation VAE (Livret 2). Se préparer à l'entretien avec le jury VAE

Contenus

Atelier méthodologique : expliciter le livret 2, analyser l'expérience acquise au regard des exigences du référentiel du diplôme visé, s'approprier une méthode de description des activités. Entretien expert : identifier et aider au choix des activités à décrire et valoriser dans le livret 2. Rechercher des éléments faisant la « preuve » des acquis Suivi individuel : conseils rédactionnels Atelier de préparation de l'entretien avec le jury VAE

Pré-requis

Avoir une décision de recevabilité positive pour le diplôme visé. Justifier d'au moins 1 an ou 1 607 h d'expérience en rapport direct avec la certification visée ATTENTION : Réforme de la VAE en cours, la démarche est différente selon le diplôme visé et le statut du candidat : <https://vae.gouv.fr/>

Public concerné

Validation

Possibilité de valider un ou des blocs de compétences Attestation de fin d'accompagnement

Débouchés et poursuites d'études

Bénéfices professionnels de la VAE :

- être reconnu dans son métier
- sécuriser son parcours professionnel
- faciliter sa mobilité professionnelle
- engager une évolution professionnelle

Informations sur les [débouchés et les métiers](#).